

à l'attention des Clubs et SCA du Comité Régional PACA FFESSM

Chères et chers collègues,

L'Etat engage jusqu'au 25 mars 2018, une consultation du public sur les « documents stratégiques de façades » qui exposent les priorités de la politique en mer de la France pour l'avenir.

Les représentants de la FFESSM (dont Frédéric Di Méglio pour la façade Méditerranée) qui siègent dans les 4 Comités maritimes de façade ont déjà contribué à ces travaux. Cependant, l'avenir des activités subaquatiques pèse peu par rapport aux lobbying de la mer (transport, pêche, énergie...). **Cette consultation publique est donc pour nous une opportunité de nous exprimer sur l'avenir de nos activités et de la mer.**

- s'exprimer sur la plateforme web de l'Etat ou vous pouvez retrouver tous les éléments sur la consultation en cours : <https://mailchi.mp/2d64b26d0b3d/breves-concertation-kit-communication?e=264239c9e1>

Chacun d'entre vous est encouragé à participer à contribuer à la plateforme web.

Pour faciliter les choses, le National FFESSM et les représentants fédéraux dans les Comités de façade ont cerné les messages qui nous semblent importants (organisés selon les rubriques de la consultation). **Nous vous engageons aussi à les relayer et à vous exprimer car c'est un des leviers pour faire valoir nos propositions pour l'avenir de nos activités.**

LES MESSAGES DE LA FFESSM (à décliner ou illustrer à travers les situations locales et les problèmes spécifiques rencontrés dans chaque secteur) :

Le bon état écologique du milieu marin

- À préserver. sujet essentiel pour l'avenir des activités subaquatiques. Il en va de l'attractivité pour la découverte des « fonds » de la mer et des océans, liée à leur richesse naturelle
- Promouvoir les activités subaquatiques comme support de découverte et d'éducation sur la richesse et la fragilité des milieux naturels sous marins
- Encourager et valoriser les sciences participatives et les activités qui permettent de les déployer (plongée, randonnées subaquatique, pêche sous-marine), outil de sensibilisation, mais aussi outils de contribution à la connaissance (exemples de Bioobs et de doris, et nombreux exemples locaux : hippocampes, mérours, corbs...)
- Encourager la création de mouillages écologiques sur les sites de plongée (évitant l'ancrage des navires de plongée)
- Très grandes craintes sur les risques de pollution par rapport aux autorisations de prospection sur les gisements d'hydrocarbures en Méditerranée, sur la croissance des risques de pollution chimique liés à la densification des fermes aquacoles, à l'agriculture...
- Harmoniser les mesures et règlements ayant pour but la gestion des ressources halieutiques, entre la pêche de loisir et la pêche professionnelle et entre zones géographiques différentes dès lors que la zone d'évolution de l'espèce est la même.

Activités et usages

- Appréhender par une étude le poids socio-économique des activités subaquatiques (encadrées ou non), en amont de tout projet dans la zone des 0-60m : fréquentation saisonnière, annuelle, économie directe et économie induite, emplois directs (encadrement) et induits (tourisme). ces données sont largement méconnues des pouvoirs publics et ne sont donc pas prises en compte dans les études préalables aux décisions relatives aux autorisations de projets industriels en mer.

- Promouvoir les activités subaquatiques en mer (plongée, rando sub, apnée, pêche sous marine...) comme levier de l'économie bleue : retombées économique locales : hôtellerie, restauration, vendeurs ou loueurs de matériels, et économie du nautisme (navires, ports...)
- Développer et soutenir les équipements « légers » et mesures locales propres à faciliter le développement des activités subaquatiques : cales, mouillages, « protection » des sites de plongée des usages incompatibles ou concurrents sur la même zone (projets industriels)
- Identifier les sites de pratiques subaquatiques en amont des projets en mer : éoliennes, extraction de granulats, aquaculture... : choix des périmètres et zones d'implantation de ces projets , concertation préalable, compensation éventuelle si les sites de plongées ne peuvent être évités des zonages sur ces projets...
- Contribution des plongeurs dans la connaissance et la mise en valeur (photographies, conférences...sur les épaves) du patrimoine maritime sous marin

Sécurité

- combler les carences actuelles de connaissances des règles de sécurités relatives au pavillon alpha (ou croix de saint andré), par les nouveaux usagers de la mer
- « acculturer » les CROSS, les équipes de la SNSM, les collectivités du bord de mer, aux particularités et procédures des activités subaquatiques : les règles d'organisation, de prévention des risques et de sécurité en place (la méconnaissance génère parfois des attitudes de crainte et de sur-interprétation des risques et est un frein au développement) : réunions d'informations saisonnières...

Comptant sur votre mobilisation, cordialement.

Frederic DI MEGLIO Président du Comité régional PACA FFESSM